

Les périmètres des quartiers

Sept périmètres pour les conseils citoyens :

- > Wilson/Châtillons/Maison Blanche
- > Croix-Rouge
- > Orgeval
- > Europe
- > Épinettes/Maladrerie/Chemin des Bouchers
- > Chalet/Solferino/Paul Petit
- > Walbaum

Douze périmètres pour les conseils de quartier :

- > Barbâtre / St Remi / Verrerie
- > Bois d'amour / Courlancy / Porte de Paris
- > Centre-ville
- > Cernay / Épinettes / Jamin / Jaurès
- > Charles Arnould / Clairmarais
- > Châtillons
- > Chemin Vert / Clemenceau / Europe
- > Croix-Rouge / Hauts de Murigny
- > La Neuviètte / Trois Fontaines
- > Laon Zola / Neufchâtel / Orgeval
- > Maison Blanche / S^{te} Anne / Wilson
- > Murigny

Comment candidater ?

En déposant votre candidature jusqu'au 13 octobre 2017 :

Auprès du service démocratie locale :
democratie.locale@reims.fr

Sur le site internet de la ville de Reims :

www.reims.fr
www.reims.fr/democratieparticipative
www.reims.fr/conseils-de-quartier
www.reims.fr/conseils-citoyens

Sur le site internet du Grand Reims :

www.grandreims.fr
Selon le nombre de candidatures et de places
disponibles, des tirages au sort pourraient
être organisés.

CONSEILS DE QUARTIER CONSEILS CITOYENS

www.reims.fr
www.grandreims.fr
f t i

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE
Reims.fr



DEVENEZ ACTEUR
DE VOTRE QUARTIER

CONSEILS DE QUARTIER
CONSEILS CITOYENS

La démocratie participative

.....



Participer à un conseil de quartier et/ou à un conseil citoyen c'est :

- Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.
- Prendre en considération votre expérience.

Selon les projets de la Ville et du Grand Reims, les conseils de quartier et les conseils citoyens sont associés sous différentes formes : information, consultation, concertation ou co-construction avec les services de la collectivité, de l'État et les Élus.

Un investissement réel

Chaque membre participe bénévolement aux rencontres de son conseil pour :

- Agir dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants.
- Disposer d'informations actualisées sur les projets de la Ville et du Grand Reims.
- S'exprimer, écouter et être écouté, partager.
- Rechercher, en lien avec les techniciens, des solutions aux problèmes du quotidien.
- Construire ensemble avec les habitants et acteurs du quartier,
- Participer à des instances inter-quartiers ainsi qu'aux concertations à l'échelle de la ville.

Des conseils de quartier autonomes et acteurs de la vie locale

.....



Chaque conseil de quartier choisit ses sujets de réflexion et définit son organisation :

- Des ateliers de réflexion thématique.
- Des balades de quartier avec les élus et les services pour être au plus près du terrain.
- Trois séances publiques pour échanger, débattre, rendre compte des travaux du conseil et être à l'écoute des habitants.
- Participer aux temps forts du quartier (inaugurations, fêtes de quartier...).

Chaque conseil de quartier est composé de 44 membres :

- Femmes et hommes, résidents ou acteurs dans le quartier, quelle que soit leur nationalité, à partir de 16 ans.
- Les élus locaux et les associations du quartier.

Chaque conseil de quartier est co-animé par un-e élu-e du Conseil municipal et un-e habitant-e choisi-e par les membres du conseil de quartier. Ils siègent jusqu'à la fin du mandat municipal.

Des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville

.....



Des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Les conseils citoyens participent à la co-construction du Contrat de Ville, selon les thèmes suivants :

- Favoriser la réussite éducative, améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique, renforcer l'attractivité, le développement économique et l'accès à l'emploi, réduire les inégalités d'accès aux soins, développer la participation des habitants et renforcer le lien social de proximité.

La politique de la Ville permet d'assurer l'égalité entre les territoires en s'appuyant sur le Contrat de Ville signé entre l'État, le Grand Reims, la ville de Reims et leurs partenaires (Région, Département, bailleurs sociaux ...).

Les conseillers citoyens :

- Échangent et donnent des avis sur les projets financés dans les quartiers,
- Sont consultés sur les projets de renouvellement urbain de leur quartier

Les conseils citoyens sont animés conjointement par des professionnels du secteur de l'animation et la collectivité.

Chaque conseil citoyen est composé de deux collègues :

- Les habitants du quartier pour moitié, en respectant la parité femmes/hommes et en favorisant la mixité générationnelle,
- Les représentants des associations et les acteurs locaux.

Les conseils citoyens sont en place pendant la durée du Contrat de Ville (2015-2020).